



Les martinets s'invitent chez nous !

☾ Tous mobilisés,
tous acteurs

saint-etienne.fr



Coalition internationale
des villes inclusives et
durables – ICCAR

Saint-Étienne
Ville créative design



Le martinet est un oiseau migrateur, annonciateur du retour du printemps. Saint-Étienne en héberge deux espèces.



LE MARTINET À VENTRE BLANC

Il a le ventre et la gorge blancs, les ailes et le dos bruns.



LE MARTINET NOIR

Plus petit que le martinet à ventre blanc, il est brun foncé, avec la gorge plus claire.

CAVERNICOLES, AÉRIENS ET MIGRATEURS !

● Les martinets sont cavernicoles, ils nichent dans les bâtiments de la ville (fissures, cavités murales...). Fidèle à son nid, chaque couple y revient tous les ans pour assurer sa reproduction, comme les hirondelles.

● Ce sont des oiseaux essentiellement aériens.

Ils sont capables de dormir, boire et même s'accoupler en volant.

● Ils sont migrateurs, chez nous leur période de présence diffère :

- martinet à ventre blanc : entre mi-mars et mi-octobre,
- martinet noir : entre début avril et fin août.

Le reste de l'année, ils sont en Afrique subsaharienne.

le saviez-vous ?

La plus grande colonie française connue de martinets à ventre blanc est à Saint-Étienne !

Environ 1 150 couples de martinets à ventre blanc

Environ 1 020 couples de martinets noirs

(données 2022)

À ne pas confondre !

Contrairement aux hirondelles, les martinets possèdent des ailes en forme de « faux ».



Martinet à ventre blanc



Martinet noir



Hirondelle de fenêtre



Hirondelle rustique



pourquoi les protéger ?

Les martinets sont de véritables alliés des riverains : ils se nourrissent d'insectes.

Un couple peut ramener plusieurs milliers de moustiques par jour à sa couvée !

DES OISEAUX MENACÉS PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES

Les martinets nichent dans les cavités du vieux bâti, mais ces bâtiments anciens sont rénovés ou démolis et les constructions nouvelles ne possèdent pas de recoins pour la nidification des martinets.

L'infraction la plus couramment commise est l'obturation ou la destruction (souvent involontaires) des nids à l'occasion de travaux de rénovation ou d'isolation des façades ou des toits.

CE QUE DIT LA LOI

Les martinets noirs et à ventre blanc sont des espèces protégées (Art. L411-1 du code de l'environnement).

- Sous peine de sanctions, interdiction de porter atteinte aux individus, à leurs couvées ou à leurs nids, même en période d'absence des oiseaux.
- Jusqu'à 150 000 € d'amende et 3 ans de prison.

Des travaux de prévus ? Quelques conseils avant de les réaliser

Vous avez pour projet des travaux de restauration ou de construction ? Vos travaux pourraient impacter les martinets, voici quelques conseils :

- Assurez-vous de la présence ou non de martinets. **Sollicitez l'aide de votre LPO locale.**
- **Intervenez en dehors de la période de reproduction** (qui s'étale de mars à octobre, selon les espèces).
- Si vous avez des questions ou besoin de conseils sur les martinets : une seule adresse : maeline.escurat-besset@lpo.fr



COMMENT LES AIDER ?

Aidez-nous à recenser les nids de martinets ! Dès que vous apercevez un martinet rentrer dans une cavité, signalez-le sur le site www.faune-aura.org.

Vous pouvez aussi participer aux enquêtes de l'ABI (Atlas de Biodiversité Intercommunale, enquête participative disponible ici : engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/observez-la-nature/

Parlez-en autour de vous ! Dites à votre famille, vos voisins et vos amis combien les martinets sont utiles et menacés. Sensibiliser, c'est aussi protéger.



Veillez à ne pas boucher les cavités extérieures d'une taille supérieure à une pièce de 2 euros.

Elles peuvent constituer des trous d'accès à des sites de reproduction ! Il est aussi possible de poser des nichoirs artificiels sur la paroi de votre bâti, voire même de les intégrer dans les murs.

Des nichoirs sont en vente dans diverses boutiques :

- **Nat'H** : nichoirs-pour-oiseaux.com
- **LPO** : boutique.lpo.fr

Il est également facile d'en fabriquer, n'hésitez pas à demander conseil !

**VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS ?
VOUS SOUHAITEZ VOUS INVESTIR POUR LA PROTECTION
DE LA NATURE ? CONTACTEZ-NOUS !**

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Délégation territoriale Loire
auvergne-rhone-alpes.lpo.fr
Tél. 04 37 61 05 06 - loire@lpo.fr



Ville de Saint-Étienne Hôtel de ville - BP 503 42007 Saint-Étienne

T 04 77 48 77 48
courriermairie@saint-etienne.fr
saint-etienne.fr

Ce document d'information est imprimé sur un papier certifié PEFC et Ecolabel, assurant qu'il est issu de forêt gérées durablement. D'un grammage inférieur, il nécessite, dans son processus de production, une quantité de pâte à papier moindre, tout en garantissant un confort de lecture optimal. En outre, cette évolution permet à la Ville de Saint-Étienne de maîtriser ses budgets d'impression à l'heure où le marché du papier connaît un emballement inédit à ce jour. Conception / réalisation : Direction de la Communication et du Marketing territorial de la Ville de Saint-Étienne, en collaboration avec la LPO AURA.
Photos © : A. Habig, M. Hermelin, A. Laubin, J. Vial, LPO AURA. Illustrations : © François Desbordes/LPO, Yasmine Sarraf/LPO. Achevé d'imprimer avril 2023.

Saint-Étienne
Ville créative design